

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES
SERVICE BUDGET INVESTISSEMENT DETTE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 30 JUIN 2025

P.V. n° 140
Dossier n° 1.3
Objet : Affectation du résultat 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2311-5, L1424-29 et R2311-12 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération P.V. n° 132-1 du 29 janvier 2024 portant adoption du budget primitif,

VU la délibération P.V. n° 134-2 du 24 juin 2024 portant adoption du budget supplémentaire,

VU la délibération P.V. n° 136-3 du 18 novembre 2024 portant adoption de la décision modificative n° 2,

VU le compte administratif approuvé par délibération P.V. n° 140-1.2 en date du 30 juin 2025,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif aux compte de gestion, compte administratif et à l'affectation du résultat - exercice 2024,

Considérant que le compte administratif 2024 fait apparaître les excédents suivants :

- Résultat de la section de fonctionnement : 591 310,31 €
- Résultat de la section d'investissement 1 135 545,42 €,

Considérant le montant des restes à réaliser :

- En dépense de 3 876 854,43 €
- En recettes de 0 €,

Considérant que le résultat de fonctionnement sur lequel porte la décision d'affectation n'est pas libre d'emploi. L'instruction budgétaire et comptable M57 précise en effet que, en cas de résultat excédentaire, celui-ci est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Constatant que le solde d'exécution de la section d'investissement complété des restes à réaliser en dépenses fait ressortir un déficit de la section d'investissement de 2 741 309,01 €,

Décide à l'unanimité,

- De financer la section d'investissement par affectation du résultat de fonctionnement pour 591 310,31 € au compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés ;
- D'inscrire le résultat d'exécution de la section d'investissement pour un montant de 1 135 545,42 € en solde d'exécution reporté de la section d'investissement (nature 001)

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU